



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-01-2026 /

Dossier complet le : 03-02-2026 /

N° d'enregistrement : 012517/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un parking en superstructure et reamenagement d'un parking de surface existant sur le site de la gare TGV sur la commune d'Alixan (26)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EFFIA PARK

Raison sociale

EFFIA PARK

N° SIRET

52184743400169

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BANCHET

Prénom(s)

FREDERIC

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en: - un parking en superstructure R+2 de 1252 places construit en totalite sur l'emplacement d'une aire de stationnement existante totalement impermeabilisee - le reamenagement du parking aerien concomitant situe face a la gare (198 places). - le reamenagement du parking aerien au nord du P1, face a la gare, actuellement occupe par les loueurs (113 places). Le projet inclut la relocalisation dans un batiment specifique : - des loueurs (guichets et espaces de annexes) - du local exploitant (demoli dans le cadre du projet)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet vise une augmentation de la capacite du stationnement sur le site sur deux zones: sur l'emprise du parking P1 actuel et sur l'emprise du parking loueurs. voici le sous-detail des creations de places: - Le projet prévoit de remplacer les 749 places aeriennes actuellement existantes dans l'emprise du P1 dediee a l'operation, par un parking en ouvrage de 1252 places et 198 places de stationnement aeriennes, cela engendrerait une creation nette de 701 places. Ces places seront destinees principalement au public (stationnement moyenne et longue duree) avec une zone de 217 places reservee aux loueurs eu rez-de-chaussee - Le projet prévoit de remplacer les 95 places aeriennes actuellement existantes sur le parking des loueurs, par un parking aerien permeable et ombrage de 113 places destine au public. Cela engendrerait une creation nette de 18 places. Le projet prévoit une centrale photovoltaïque en toiture de l'ouvrage et des cuves de retention d'eau pluviale seront prevues pour l'entretien des espaces verts et l'entretien de l'ouvrage. Des cuves de retention permettront de traiter « in situ » les eaux pluviales du parking P1. Le projet prévoit la suppression de 116 arbres ou arbustes dans l'emprise et leur remplacement par 94 arbres ou arbustes a planter (transplantation d'arbres

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En phase travaux, un équilibre entre les déblais et les remblais sera visé avec une remise en place des terres végétales dans les espaces paysagers. La construction de l'installation prendra en compte les règles de sécurité et d'accessibilité ainsi que l'intégration paysagère du projet. La construction de l'ensemble des lots que toutes les approbations auront été obtenues se déroulera en plusieurs phases: - Préparation du site - nivellement partiel du terrain - Construction en structure préfabriquée et installée sur site par un camion grue. - Gestion des déchets de chantier Il n'est pas prévu de travaux en infrastructure (sous sol). La plateforme d'assise du parking Silo se calera au plus proche de la cote du Terrain naturel. Les deux poches de parkings aériens existants réaménagées seront désimperméabilisées et remplacées par des parkings ombragés et perméables au droit des places de stationnement (revêtement perméable type Nidagravel) hormis les places dédiées aux PMR.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation sera assurée par EFFIA, maître d'ouvrage de l'opération. En phase exploitation, le fonctionnement du parking sera le suivant : - Positionnement et accès des entrées / sorties inchangé par rapport à l'existant. - Signalisation de l'entrée du nombre de places disponibles - Dissociation du flux (en sens unique) et des rampes pour un accès rapide (en entrée et en sortie) - Lisibilité de l'entrée et de la signalétique pour une meilleure fluidité, convivialité et sécurité des espaces au profit des usagers - Utilisation du parking en accès contrôlé par barrières pour les véhicules en retrait du domaine public. - Un confort lumineux et un éclairage nocturne pour améliorer la sécurité de tous Le projet prévoit de renforcer la biodiversité sur ses parcs de stationnement en désimperméabilisant et en végétalisant fortement tous les espaces hors circulations et stationnements.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis de Construire et de démolir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de l'assiette foncière allouée au projet Surface d'emprise au sol du bâtiment Dimensions du bâtiment: Largeur max. / Profondeur max. / Hauteur Surface d'espaces verts initiale / après projet Surface places perméables avant / après projet	(22 770, m ²) (11 259, m ²) (194 m / 61 m / 10.8 m, m) (1 060 m ² / 3 233 m ² , m ²) (0 m ² / 3 719 m ² , m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet s'implante sur l'emprise au sol existante du parking actuel en conservant les caractéristiques d'aménagement du site (accès/sorties, flux piétons...)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF présente dans un rayon de moins de 2 km du site du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel présents dans un rayon de moins de 2 km du site du projet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrete prefectoral du 22 Juillet 2022 - N°26-2022-07-22-00003 portant approbation des cartes de bruit des infrastructures routieres et ferrovieres - 4eme echeance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- Zone de sismicite: 3 (Modere) - PPRI: Risques naturels previsibles d'inondation sur tout le territoire de la commune de ALIXAN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI prescrit dans l'arrete N° 2012107 - 0021 du 16 Avril 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Un diagnostic pollution a ete realise par l'entreprise Alios en juin 2025 (annexe), il conclut sur l'absence de sujet pollution sur le site et confirme la compatibilite du site avec les usages et aménagements projetes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe dans la ZRE du bassin versant de la Verone Barberolle et des alluvions de la Plaine de Valence. Cependant le projet n'effectue aucun prelevement dans la nappe ou eaux superficielles. Le projet n'est donc pas concerne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	la zone d'etude n'est pas comprise dans des perimetres de captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Dans un rayon de 500 m autour du site du projet, aucun site inscrit n'a ete identifie.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors des sites Natura 2000
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau dans les eaux superficielles ou souterraines n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet sera réalisé sur le site sans changement de sa topographie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les terres et matériaux extraits seront triés et réutilisés au maximum sur site. Il est prévu l'évacuation de 20618 m ³ de déblais dont 15171 m ³ seront réutilisés sur site pour la création des couches de formes et les revêtements. Une évacuation en décharge appropriée sera mise en œuvre pour les 5447 m ³ excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les quantités en remblais seront de 2644 m ³ (dont 600 m ³ de terre végétale) noter que 15171 m ³ de déblais seront réutilisés sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les matériaux d'apports seront issus des carrières voisines au projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Une alimentation en eau potable sera nécessaire pour les activités de lavage à destination des loueurs, les sanitaires et le Sprinklage. Les rejets d'eaux usées concernent les rejets domestiques (2 WC), ceux de l'autolaveuse, de la station de lavage (pretraites). Les rejets d'eaux pluviales se feront aux réseaux publics, la station carburant des loueurs non ICPE et non couverte
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur un emplacement d'un ancien parking imperméabilisé. Le projet prévoit la suppression d'arbres/arbustes dans l'emprise et leur remplacement par d'autres arbres/arbustes en dehors du périmètre de l'ouvrage. Etat initial 116 sujets et futur 94 sujets (transplantation d'arbres existants). création de 2173 m² d'espaces verts (essences locales) et la
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	De part l'aire d'étude et sa localisation lointaine des sites Natura 2000, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les habitats et espèces communautaires.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Site existant déjà utilisé comme espace de stationnement aérien dédié aux véhicules légers pour les usagers de la gare TGV
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune zone de risques technologiques identifiées dans le périmètre du projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site ne se trouve pas dans le zonage du PPRi et n'est donc pas concerné par le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux engendreront des déplacements de camions et engins de chantier. Les travaux seront fermes par des clotures pleines, une circulation piétonne et des signalisations seront installées pour sécuriser les voyageurs à proximité des travaux. En phase exploitation, le trafic global sera légèrement augmenté aux abords immédiats en raison de l'évolution du nombre de places. Toutefois, le projet ne génère pas de
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit actuel sur la zone. En phase exploitation, le bruit peut être généré par les véhicules légers qui circulent dans le parking.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le terrain actuel accueille déjà un espace dédié au stationnement en surface.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier, la mise en place du revêtement des chaussées est susceptible d'engendrer des odeurs. Ces émissions seront négligeables et temporaires.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	A ce jour, la zone est déjà occupée par un parking et à proximité immédiate d'infrastructures routières générant des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, lors des travaux de compactage de voirie, les travaux peuvent être temporairement source de vibrations. Des mesures seront prises pour réduire l'impact sonore du chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par des phénomènes vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les phares des voitures seront source d'émissions lumineuses. Une détection des personnes est prévue pour limiter l'éclairage nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La zone est concernée par des émissions lumineuses liées au contexte urbain environnant de la zone de projet. Le parking en silo sera largement ventilé et profitera de la lumière naturelle.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, la circulation des camions et engins engendrera des rejets supplémentaires dans l'air. En phase exploitation, le projet en soi n'engendrera aucun rejet significatif dans l'air mais la circulation des véhicules aux abords et dans le parking seront émetteurs de rejets: Gaz d'échappement des véhicules légers, peu à peu remplacés par des véhicules électriques. le projet prévoit 25 places BVE et 267 places pré-équipées BVE.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun rejet complémentaire n'est prévu. La gestion des eaux pluviales se fera par 2 bassins enterrés avec 2 séparateurs d'hydrocarbures en sortie et un rejet au réseau existant. Les rejets de la station de lavage (louveurs) se feront au réseau d'eaux usées après prétraitement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les déchets seront triés. Par la suite, ils seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, ou encore, évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire et les procédures particulières seront mises en œuvre. En phase exploitation, le parking n'engendrera pas de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone d'étude n'est incluse dans aucun site classé, inscrit, monument historique ou zone de présomption de prescription archéologique. Le parking actuel sera revalorisé par le projet et aura une insertion paysagère soignée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Durant le chantier, la circulation et les accès aux abords de la zone sont susceptibles d'être temporairement perturbés. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de modification des activités humaines. Les terrains du projet ne sont, en l'état actuel, pas utilisés pour l'agriculture ou la sylviculture. Le projet n'augmentera pas la surface imperméabilisée mais une augmentation de la

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La Gare de Valence TGV a dépassé les projections initiales en termes de fréquentation et sa desserte par les TGV grandes capacités et le renforcement de l'ouverture de l'offre à la concurrence va augmenter le flux de voyageurs sur le site. Le but de l'opération serait de renforcer l'offre de stationnement de la gare TGV de Valence, augmenter la capacité de la zone des loueurs et proposer des cheminements sécurisés pour les usagers. Pour répondre au besoin de stationnement croissant, le projet prévoit la construction d'un parking silo de 1252 places, l'amélioration du parking aérien concomitant de 198 places et la transformation du parking loueur en parking public de 113 places. Cette augmentation de la capacité du stationnement sur le site de la gare permettra également de désengorger les zones de

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Destiné à s'insérer harmonieusement dans le site, le bâtiment est sobre mais soigné aussi bien dans son volume que dans son traitement architectural. La structure est réalisée en structures préfabriquées en béton ou acier, ce qui permet de conjuguer différentes qualités (aspect environnemental, rapidité de montage sur site, modularité) à une plus grande légèreté d'aspect et une excellente qualité de finition. L'architecture du projet intègre la plantation de végétaux sur les espaces verts du rez-de-chaussée. Le projet prévoit de remplacer les 749 places aériennes actuellement existantes par un parking en ouvrage de 1252 places et 198 places de stationnement aériennes, soit une création nette de 701 places. Aussi, le projet prévoit de remplacer les 95 places aériennes existantes sur le parking des loueurs, par un parking aérien perméable et ombragé de 113 places destinées au public. Cela engendrerait une création nette de 18 places. La surface d'espaces verts est significativement améliorée, elle passe de 1060 m² à 3233 m². Le projet recherche une désimperméabilisation des sols, ainsi toutes les places aériennes (donc hors Silo) seront réalisées en revêtements perméables (excepté les places PMR) soit 3719 m² de places perméables. Le projet cherche à résoudre le problème de stationnement sur le site de la gare ferroviaire en densifiant le stationnement par la création d'un parking en silo au détriment de l'étalement du stationnement en aérien. Le projet sera conçu avec un maximum d'éléments préfabriqués (Gros œuvre, charpente, façades...); il vise des économies d'énergie principalement sur le poste éclairage (dont une partie sera gérée par des détecteurs de présence à certaines plages horaires et extinction en journée). Une centrale photovoltaïque équipera la toiture de l'ouvrage.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne necessiterait pas d'etude d'impact environnementale car il s'implante sur un parking aerien preexistant. le site sera valorise par le travail d'integration dans le site, son architecture et le traitement paysager propose car quasi inexistant aujourd'hui. Le projet est d'interet commun car il evite l'etatement urbain des vehicules legers presents actuellement sur le site. Il prend donc en compte les enjeux environnementaux en mettant en place des mesures adaptees amenant a un impact residuel juge nul sur l'environnement et la sante humaine. Aussi la reduction de surfaces impermeabilises ameliorera de maniere significative les surfaces permeables et participera a limiter les effets d'ilots de chaleur. Aussi, la vegetalisation du site va permettre une creation d'espaces de biodiversite. Enfin, le site etant dans la ZAC de Rovaltain, il

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)